

En 2010,
devenez...

inspecteur
de l'Éducation
nationale

ministère
éducation
nationale



Des missions variées et en évolution

- ▶ Cadres supérieurs de l'Éducation nationale, vous contribuez en qualité d'IEN **au pilotage du système éducatif au niveau académique**. Vous assurez la mise en œuvre de la politique éducative dans les classes, les écoles et les établissements scolaires.
- ▶ En qualité d'expert, vous procédez à **l'évaluation** des enseignements et des établissements.



▶ Vous inspectez et conseillez les personnels enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés et **contribuez au management** de ces personnels pour leur déroulement de carrière.

▶ Il peut vous être confié **des missions de conception, de conduite ou d'évaluation** du dispositif de formation continue des personnels enseignants et d'éducation, en lien avec l'université.

▶ Vous pouvez être sollicité(e) par le recteur pour **des missions de conseil** auprès notamment des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Vous contribuez aux travaux des groupes d'experts menés par l'inspection générale ou l'administration centrale du ministère.

▶ Vous exercez vos fonctions dans le cadre du **programme de travail académique**.

▶ **IEN du 1^{er} degré**, vous exercez vos fonctions **à la tête d'une circonscription** dont vous avez la responsabilité sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale. Vous pouvez également exercer des **fonctions spécifiques** auprès du recteur d'académie.

▶ **IEN chargé(e) de l'information et de l'orientation**, vous exercez principalement vos fonctions sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.

▶ **IEN de l'enseignement général et de l'enseignement technique**, vous exercez vos fonctions dans le cadre d'une académie sous l'autorité du recteur.



Une nouvelle formation professionnalisante



Des voies de recrutement diversifiées

► Selon votre parcours professionnel, **trois voies de recrutement vous sont offertes** pour accéder au métier d'IEN : le concours de recrutement, la liste d'aptitude ou le détachement.

► Pour connaître les conditions d'accès consulter la fiche métier sur www.education.gouv.fr
> concours, emplois et carrières
> personnels d'encadrement

► **Dès votre réussite au concours**, vous suivez un stage de positionnement institutionnel organisé par l'École supérieure de l'Éducation nationale (ESEN) à Poitiers. Vous êtes affecté(e) en qualité de stagiaire en responsabilité **dans une académie à compter du 1^{er} septembre** pour poursuivre votre formation professionnalisante pendant une année.

► La période de stage s'organise autour de **modules de formation** (management, pilotage du système éducatif...), de **stages en administration** régaliennne et/ou dans une grande école de service public et en entreprise. **Un module européen** comprenant un séminaire suivi d'un voyage d'étude dans un pays européen est également proposé.

Vos perspectives d'évolution de carrières

► **Devenir inspecteur d'académie inspecteur pédagogique régional :**

- par concours
- par liste d'aptitude

► **Être détaché(e) vers des fonctions de pilotage :**

- inspecteur d'académie adjoint
- directeur de CRDP
- personnel de direction de 1^{ère} classe

► **Occuper des fonctions :**

- auprès du recteur conseiller technique de recteur : CSAIO, DAET, DAFCO
- auprès d'un IA-DSDEN IEN adjoint
- Dans d'autres administrations : sous-préfet, poste à l'étranger



La rémunération

► Vous êtes professeur certifié au 10^e échelon

Dès votre prise de fonction en qualité d'IEN du 1^{er} degré vous êtes reclassé(e) au 8^e échelon du corps et percevez une rémunération nette

annuelle de 32 739 € à laquelle s'ajoute l'indemnité de fonctions modulable de l'ordre de 5 011 € et l'indemnité dite des « 110 journées » d'un montant de 2 985 €, soit 40 735 € (3393 €/mois net), hors indemnité de résidence, enfants à charge ou remboursement de frais.

► Vous êtes conseiller d'orientation psychologue au 11^e échelon

Dès votre prise de fonction en qualité

d'IEN chargé(e) de l'orientation et de l'information vous êtes reclassé(e) au 8^e échelon du corps et percevez une rémunération nette annuelle de 32 739 € à laquelle s'ajoute l'indemnité de fonctions modulable de l'ordre de 6 693 €, soit 39 432 € (3285 €/mois net) hors indemnité de résidence, enfants à charge ou remboursement de frais.

► TRAITEMENT NET 2009

IEN classe normale	Début de carrière reclassement moyen 8 ^e échelon	32 739 € traitement net	Fin de grade	36 054 € traitement net
IEN hors-classe	Début de grade avant reclassement	23 668 € traitement net	Fin de grade	44 343 € traitement net
Indemnité de fonctions modulable	IEN 1 ^{er} degré	5 011 €	IEN 2 nd degré	6 693 €
Indemnité dite des "110 journées"	IEN 1 ^{er} degré	2 985 €		
Indemnité de résidence (en % du traitement)	zone 1 : 3 %	zone 2 : 1 %	zone 3 : 0	
Supplément familial de traitement (mensuel)	2 enfants : 108,16 €	3 enfants : 275,21 €	par enfant en plus : 199,55 €	

(SFT indiqué sur base de l'indice majoré 711, soit le 8^e échelon d'IEN)

Les inspecteurs 1^{er} degré adjoints à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, bénéficient d'une indemnité de coordinateur.

Les modulations indemnitaires dont peuvent bénéficier les IEN sont liées aux fonctions exercées et à la manière de servir.

Dès la prise de fonction en qualité de stagiaire, les IEN sont immédiatement reclassés et bénéficient de la rémunération et du régime indemnitaire des titulaires.

Les chiffres clés...

Un fort besoin de renouvellement du corps des IEN dans les prochaines années : environ 200 recrutements par an.



Parmi les 2 300 inspecteurs de l'Éducation nationale

59 % sont des hommes

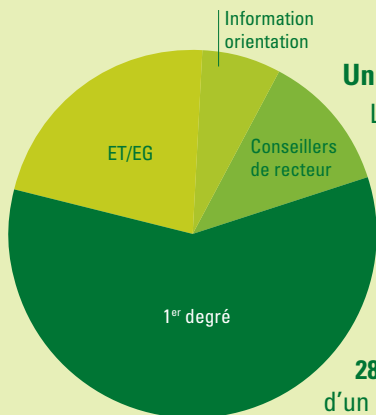
41 % sont des femmes

49 ans

est l'âge moyen des inspecteurs de l'Éducation nationale du premier degré.

53 ans

est l'âge moyen des inspecteurs de l'Éducation nationale du second degré et de l'information et de l'orientation



Un métier aux fonctions diversifiées

Les inspecteurs de l'Éducation nationale sont :

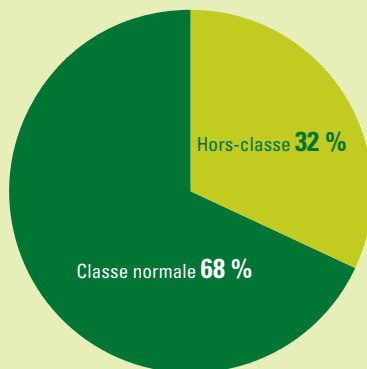
1 355 à exercer leurs missions comme responsables d'une circonscription d'enseignement du premier degré

512 responsables de l'enseignement technique ou général

145 d'entre eux sont chargés de l'information et de l'orientation

288 assurent une mission de conseiller auprès d'un recteur d'académie

Le corps des inspecteurs de l'Éducation nationale offre plus de **130 promotions** par an d'accès à la hors-classe. **32 %** de l'effectif du corps est en hors-classe



titre du document

En 2010, devenez IEN

éditeur

Direction de l'encadrement

date de parution

Avril 2009

conception / réalisation

Délégation à la communication

impression

MEN - 600 exemplaires

Contact pour information

.....
www.education.gouv.fr

- > concours, emplois et carrières
- > personnels d'encadrement

ministère
éducation
nationale

